

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA

MOSTAGANEM



N°

29

DATE

16.04.2023

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ù Jouer pour gagner
- ù Jouer avec sportivité
- ù Observer les lois du jeu
- ù Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ù Accepter la défaite avec dignité
- ù Promouvoir les intérêts du football
- ù Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ù Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ù Dénoncer les personnes qui essayent de porter préjudice à notre sport
- ù Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

Tél et FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

COMMISSION de discipline

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°29 SEANCE DU :13.04.2023

Ø PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... DEHIMECHE ABDALLAH

MEMBRE PRESENT MONSIEUR :

Ø HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. Courrier

2. Traitement des affaires.

=====

AMENDES

ARTICLE : 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

=====

ARTICLE : 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif

=====

Article 142 : responsabilité du décompte des sanctions

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.

1. Courier:

Ø B.O. N°28 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements

2. Audience :

Ø Néant

2. Affaires à traiter

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°32/

RENCONTRE : NARE / IROH(U15) du : 27.01.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre (**NARE/ IROHU15**) du : 27.01.2023 sur le terrain de : BELHADRI suite à l'absence de l'équipe : (**IROH (U15)**), et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordé.

Parces motifs : La Commission de discipline décide

Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : IROH (U15) tout en attribuant le gain du match à l'équipe : **NARE (U15)** par trois buts (03) à zéro (00)..

Ø Amende de 2500DA est infligée au club : IROH . **ART 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N°33 /

RENCONTRE : WM/ IRBEH(U17) DU : 20.01.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : (WM /IRBEH (U17) du 20.01.2023 sur le terrain du : 05 Martyrs (Mostaganem) suite à l'effectif réduit de l'équipe IRBEH (U17), et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : IRBEH U17 tout en attribuant le gain du match à l'équipe W.M.MOSTAGANEM par trois buts (03) à zéro (00).

Ø Défalcation d'un (01) point à l'équipe IRBEH (U17).

Ø Amende de 2500DA est infligée au club : IRBEH (U17) **ART 49 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF.**

AFFAIRE N° 34/

RENCONTRÉ : CSANS / WRBMESRA (U15) DU : 04.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : (CSANS / WRBMESRA (U15) du 04.02.2023 sur le terrain du : 05 Martyrs (Mostaganem) suite à l'absence de l'équipe WRBMESRA (U15) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : WRBMESRA (U15) tout en attribuant le gain du match à l'équipe CSANS SALAMANDRE (U15) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : WRBMESRA (U15) **ART 52 R. CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF.**

AFFAIRE N° 35 /

RENCONTRÉ : CSANS / WRBMESRA (U17) 04.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre **CSANS/WRBMESRA (U17)** du : 04.02.2023 sur le terrain du : 05 Martyrs Mostaganem suite à l'effectif réduit de l'équipe : WRBMESRA (U17) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : WRBMESRA (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe : CSANS U17 par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Défalcation d'un (01) point à l'équipe : WRBMESRA (U17)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : WRBMESRA (U17) **ART 49 R. CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF.**

AFFAIRE N° 36/

RENCONTRÉ : CSANS / WRBMESRA (U19) 04.02.2023/

Partie Arrêtée à la 60ème mn de jeu

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport que la rencontre **CSANS/WRBMESRA (U19)** du : 04.02.2023 sur le terrain du : 05 Martyrs (Mostaganem) à été arrêtée à la 60mn de jeu suite à l'abandon de l'équipe : WRBMESRA (U19) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : WRBMESRA (U19) tout en attribuant le gain du match à l'équipe : CSANS (U19) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : WRBMESRA (U19) **ART 52 R. CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES/ FAF.**

AFFAIRE N° 37/

RENCONTRE : ARBK/ ASSO(U17) DU : 10.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : ARBK/ASSO (U17) du 10.02.2023 sur le terrain de : KHEIR EDDINE suite à l'effectif réduit de l'équipe, ASSO (U17) et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : ASSO (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe : ARBK(U17) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Défalcation d'un (01) point à l'équipe : ASSO (U17)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : ASSO (U17) **ART 49 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N° 38/

RENCONTRE : NRBS / ESB (U17) 10.02.2023/

Partie Arrêtée à la 37ème mn de jeu

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport l'arrêt de la rencontre (NRBS / ESB) (U17) du 10.02.2023 sur le terrain du : SIRAT à été arrêtée à la 37mn de jeu suite à l'abandon sur le terrain de l'équipe ESB (U17), et cela, malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : ESB (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe NRBS (U17) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : **E.S.B. SIDIBELATTAR. ART 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N° 39/

RENCONTRE : NRBS / ESB (U15) 10.02.2023/

Partie arrêtée à la 20ème mn de jeu

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport l'arrêt de la rencontre NRBS/ESB (U15) du 10.02.2023 sur le terrain du : SIRAT a été arrêtée à la 20mn de jeu suite à l'abandon de l'équipe ESB (U15) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : ESB (U15) tout en attribuant le gain du match à l'équipe NRBS (U15) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : ESB SIDI BELATTAR. **ART 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF.**

AFFAIRE N° 40/

RENCONIRE : CRBOB / CRBK(U17) du / 18.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre CRBOB/CRBK (U17) du : 18.02.2023 sur le terrain de :OULED BOUGHALEM suite à l'absence l'équipe : CRBK (U17) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : CRBK (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe CRBOB (U17) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : CRBK (U17) **ART 52 R. CHAMPIONNAT CATEGORIES**

JEUNES FAF

AFFAIRE N° 41/

RENCONIRE : OM/ IRBSAF(U19) DU 25.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre :OM/ IRBSAF-SAF (U19) du : 25.02.2023 sur le terrain du : 5 MARTYRS (MOSTAGANEM) suite à l'absence de l'équipe IRBSAF-SAF (U19) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : IRBSAF-SAF (U19) tout en attribuant le gain du match à l'équipe O.M. (U19) par trois buts (03) à zéro (00).
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : IRBSAF-SAF (U19) **ART 52 R. CHAMPIONNAT CATEGORIES**

JEUNES FAF

AFFAIRE N° 42/

RENCONIRE : OM / IRBSAF(U17) DU 25.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : OM/IRBSAF-SAF (U17) du : 25.02.2023 sur le terrain du : 5 MARTYRS (MOSTAGANEM) suite à l'absence de l'équipe : IRBSAF-SAF (U17) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : IRBSAF-SAF (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe OM (U17) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : IRBSAF-SAF (U17) **ART 52 R. CHAMPIONNAT CATEGORIES**

JEUNES FAF

AFFAIRE N° 43 /

RENCONTRE : OM/ IRBSAF(U15) DU 25.02.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : **OM/IRBSAF-SAF** du : 25.02.2023 sur le terrain du : 5 MARTYRS MOSTAGANEM suite à l'absence de l'équipe : IRBSAF-SAF (U15) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : **La Commission de discipline décide**

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : IRBSAF-SAF (U15) tout en attribuant le gain du match à l'équipe OM (U15) par trois buts (03) à zéro (00).
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : IRBSAF-SAF (U15) **ART 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N° 44/

RENCONTRE : CRBK/ JSA (U15) du 11.03.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : **CRBK/JSA (U15)** du : 11.03.2023 sur le terrain de : KHADRA suite à l'absence de l'équipe : CRBK (U15) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : **La Commission de discipline décide**

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : CRBK (U15) tout en attribuant le gain du match à l'équipe : JSA (U15) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : CRBK KHADRA **ART 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF.**

AFFAIRE N° 45/

RENCONTRE : CRBK/ JSA (U17) du 11.03.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : **CRBK/JSA (U17)** du : 11.03.2023 sur le terrain de : KHADRA suite à l'absence de l'équipe : CRBK (U17) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : **La Commission de discipline décide**

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : CRBK (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe : JSA (U17) par trois buts (03) à zéro (00).
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : CRBK KHADRA **art 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N° 46

RENCONTRE : NRBS /CRBT (U19) du : 03.03.2023/

Partie non jouée

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre : **NRBS/CRBT (U19)** du : 03.03.2023 sur le terrain de : SIRAT suite à l'Arrivée tardive de l'équipe CRBT (U19) , et cela , malgré le laps de temps réglementaire accordé .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : CRBT (U19) tout en attribuant le gain du match à l'équipe NRBS (U19) par trois buts (03) à zéro (00)
- Ø Amende de 2500DA est infligée au club : CRBT **art 52 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N° 47/

RENCONTRE : UGSA / CRBOB (U19) 10.03.2023/

Partie Arrêtée à la 60ème mn de jeu

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport l'arrêt définitif à la 60ème minute de Jeu de la rencontre **UGSA/CRBOB (U19)** du 10.03.2023 sur le terrain de : SIDI ALI suite aux comportements Anti sportif de l'ensembles des joueurs de l'équipe : CRBOB (U19) .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : CRBOB (U19) tout en attribuant le gain du match à l'équipe UGSA (U19) par trois buts (03) à zéro (00).
- Ø Deux matchs (02) de suspension ferme à l'instigateur le capitaine de l'équipe CRBOB U19 BELGUEBLI SOUFYEN LIC N°22W27J0836
- Ø Amende de 7000DA est infligée au club : CRBOB . **ART 100 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

AFFAIRE N° 48/

RENCONTRE : UGSA / CRBOB (U17) 10.03.2023/

Partie Arrêtée à la 80ème mn de Jeu

- **Vu la feuille de match,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : Que le Directeur de jeu signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport l'arrêt définitif de la rencontre à la 80ème mn de jeu : **UGSA/CRBOB(U17)** du 10.03.2023 sur le terrain de : SIDI ALI suite aux comportements Anti sportif de l'ensemble des joueurs de l'équipe : CRBOB (U17) , .

Parces motifs : La Commission de discipline décide

- Ø Match perdu par pénalité pour l'équipe : CRBOB (U17) tout en attribuant le gain du match à l'équipe UGSA (U17) par trois buts (03) à zéro (00).
- Ø Deux matchs (02) de suspension ferme à l'instigateur le capitaine de l'équipe CRBOB (U17) BENTOUIS LAOUARI lic n°22W27J1035.
- Ø Amende de 7000DA est infligée au club : CRBOB (U17). **ART 100 R.CHAMPIONNAT CATEGORIES JEUNES FAF**

I.DISCIPLINE

RECTIFICATIF

Sur le numéro d'ordre des affaires de Règlement et Qualification :

Ø P.V. N°25 DU 14.03.2023

Il y a lieu de lire : Affaire n°26 au lieu affaire n°09 le reste sans changement./

Ø P.V. N°27 DU : 23.03.2023

Il y a lieu de lire : affaire n°27 ET 28 au lieu de affaires n°10 ET 11 le reste sans changement. /

Ø P.V. N°28 DU 30.03.2023

Il y a lieu de lire : affaires n°29 N°30ET N°31 au lieu de affaires n°12 / N°13 ET N° 14 Le reste sans changement/

TRAITEMENT DES AFFAIRES

CATEGORIES JEUNES/

AFFAIRE N°265

RENCONTRE : NRBS / ESB (U15) du : 10.02.2023 /

NOM	PRENOM	N° LICENCE	CLUB	N° <i>DOSSIER</i>	<u>SANCTION</u>
BENKRIFA	MAHFOUD	22W27J1585	ESB	06	JOUEUR EXCLU POUR INSULTE ENVERS ARBITRE DIRECTEUR : DEUX MATCHS (02) DE SUSPENSION FERME+7000 DA AMENDE ART 100 R.CHAMPIONNAT JEUNES FAF

AFFAIRE N°266

RENCONTRE : UGS A / CRBOB (U19) du 10.03.2023 /

NOM	PRENOM	N° LICENCE	CLUB	N° <i>DOSSIER</i>	<u>SANCTION</u>
BELGUEBLI	MED AMINE	22W27J0835	CRBOB	07	JOUEUR EXCLU POUR INSULTE ENVERS ARBITRE DIRECTEUR : DEUX MATCHS (02) DE SUSPENSION FERME+7000 DA AMENDE ART 100 R.CHAMPIONNAT JEUNES FAF

SEANCE LEVEE A 15H00

LE PRESIDENT

Mr.A.DEHIMECHE

LE SECRETAIRE

Mr .A. HAMCHERIF

PROGRAMMATION PHASE RETOUR

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS

MATCH RETARD DE LA 20^{ème} JOURNEE LE MARDI : 25.04.2023/

STADE	RENCONTRE	HEURE
SIDI BELATTAR	ESB : ELSBA	15H00

DIVISION PRE-HONNEUR SENIORS

22^{ème} JOURNEE LE VENDREDI: 28.04.2023/

STADES	RENCONIRES	HORAIRES	EXEMPT
MANSOURAH	CRBT / JSA	15H00	N.A.F.
5 MARTYRS MOSTAGANEM	WM / IRBSaf	15H00	
KHEIR EDDINE	ARBK / ELSBA	15H00	
SIDI BELATTAR	ESB / IRBSL	15H00	
ACHAACHA	FCBA / ASAM	15H00	
OUED EL KHEIR	CBS / NARE	15H00	
FORFAIT GENERAL DU CLUB : C.R.B.K. KHADRA			

DIVISION HONNEUR SENIORS PHASE RETOUR

26^{ème} JOURNEE DU SAMEDI : 29.04.2023

STADES	RENCONIRES	HORAIRES	EXEMPT
FORNAKA	CROS / CPSB	14H30	I.R.B.E.H.
OULED BOUGHALEM	CRBOB / CSANS	15H00	
SAYADA (HUIS CLOS)	CRK / HRBM	14H30	
SIRAT	IRBS / WRBMESRA	14H30	
STIDIA	HCS / NRBS	14H30	
SIDI ALI	UGSA / ASSO	14H30	
MAZAGRAN	WRBMAZ / WAB	15H00	
BENSLIMANE	CSHM / IRBF	14H30	

PROGRAMMATION DES JEUNES WILAYA

15ème JOURNEE PHASE RETOUR

GROUPE.A.

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15
15ème	28.04.2023	SAYADA	ASSO / CRK	09H00	11H00	13H45
JOURNEE	28.04.2023	SIDI BELATTAR	ESB / CPSB	09H00	11H00	13H45
	29.04.2023	MANSOURAH	CRBT / ARBK	09H00	11H00	13H00
	29.04.2023	5 MARTYRS MOSTAGANEM	ASAM / NRBS	09H00	11H00	13H00

GROUPE.B.

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
15ème	28.04.2023	MESRA	WRBMES / IRBSIRAT	09H00	11H00	13H45	NARE
JOURNEE	28.04.2023	OUED EL KHEIR	IRBSAF / CSANS	09H00	11H00	13H45	
	28.04.2023	A DESIGNER	OM / IROH	09H00	11H00	13H45	
	28.04.2023	MANSOURAH	HRBM / CBS	09H00	11H00	13H45	

GROUPE.C.

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
15ème	28.04.2023	5 MARTYRS MOSTAG	CSHM / WRBMAZ	09H00	11H00	13H45	CROS
JOURNEE	28.04.2023	FORNAKA	JSL / HCS	09H00	11H00	13H45	
	29.04.2023	FORNAKA	NAF / IRBF	09H00	11H00	13H00	
	29.04.2023	BENI YAHI	IRBEH / WM	09H00	11H00	13H00	

GROUPE.D.

JOURNEE	DATES	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15
15ème	28.04.2023	OULED BOUGHALEM	WAB / FCBA	09H00	11H00	13H45
JOURNEE	28.04.2023	KHADRA	CRBK / UGSA	09H00	11H00	13H45
	29.04.2023	SIDI LAKHDAR	IRBSL / JSA	09H00	11H00	13H00
	29.04.2023	OULED BOUGHALEM	CRBOB / ELSBA	09H00	11H00	13H00

SEANCE LEVEE A 15H00

LE PRESIDENTI

LE SECRETAIRE

M. T. MESSAOUEDENE

M. H. BELKAIIOUS

DIRECTION TECHNIQUE WILAYA

PROCES-VERBAL DE LA REUNION N°04 SEANCE DU :13.04 .2023/

Ø PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... GOUAICH DADI

MEMBRES PRESENTS MESSIEURS :

Ø HAMADOUCHE CHAREF.....SECRETARE

Ø MEZIANE SAADA.....MEMBRE

Ø BENDENIA DJILLALI.....MEMBRE

MEMBRES ABSENTS MESSIEURS :

Ø BENARBA HAMOU.....MEMBRE

Ø BAALI MOULOUD.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER
2. COMPTE RENDU DU STAGE FAF.2 GROUPE.1.
3. PREPARATION DU STAGE FAF.2 GROUPE.2.
4. LA REPRISE DU CHAMPIONNAT U13
5. DIVERS.

L'ouverture de la seance par le D.T.W. Mr GOUAICH Dadi qui donna la lecture du courrier :

1. Courrier :

BO N 28 LFWM.....Remerciements

2. COMPTE RENDU DU STAGE FAF.2 GROUPE.1.

Le stage de formation FAF.2 a eu lieu a l'Institut de éducation physique et sportive KHAROUBA (MOSTAGANEM) DU : 18.03.2023 AU 22.03.2023 et s'est passe dans de bonnes conditions.

3. PREPARATION DU STAGE FAF.2 GROUPE.2.

Reception des dossiers pour entamer le stage FAF.2 Groupe.2. prochainement.

4. LA REPRISE DU CHAMPIONNAT U13.

Reunion des presidents des Associations affiliees a la ligue de football le mardi : 18.04.2023 pour la reprise du championnat U13.

5. DIVERS.

LE COIN DE L'ENTRAINEUR

Il faut considérer les jeunes comme des grands mais
les surveiller comme des petits

LE D.T.W.

Mr. D. GOUAICH

LE SECRETAIRE

Mr C. HAMADOUCHE

PROGRAMMATION (U13)

VENDREDI : 28 et SAMEDI : 29.04.2023

Horaires : 08H00

STADE MAZAGRAN

TERRAIN 1
ORBM / CRSF
ORBM / AOE
ORBM / WIAM

TERRAIN 2
WIAM / AOE
CRSF / WIAM
AOE / CRSF

STADE HASSLMAMECHE

TERRAIN 1
H.M / WAM
H.M. / CRBT
H.M. / ASAM

TERRAIN 2
CRBT / ASAM
WAM / ASAM
WAM / CRBT

STADE KHEIR EDDINE

TERRAIN 1 STADE KHEIR EDDINE
MSK / OM
MSK / CSHM
MSK / AABM

TERRAIN 2 STADE KHEIR EDDINE
CSHM / AABM
OM / AABM
OM / CSHM

STADE SAYADA

TERRAIN 1 STADE SAYADA
AAFS / OAM
AAFS / AFAK
AAFS / IRCAT
AAFS / ESM
ESM / AFAK

TERRAIN 2 STADE SAYADA
IRCAT / AFAK
IRCAT / ESM
ESM / OAM
AFAK / OAM
OAM / IRCAT